



# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 24 juin 2008

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30.  
Tous les membres du conseil étaient présents.

Monsieur Xavier Manin est élu secrétaire de séance et en accepte la charge.

## Délibérations.

Validation du C.R du Conseil du 27 mai 2008: vote pour à l'unanimité

1/ Cubature de la carrière : le calcul a été réalisé sur une période de 15 mois allant de janvier 2007 à mars 2008 par le bureau du géomètre Coquard. Le conseil doit se prononcer sur la validation des douze quinzièmes de cette estimation au titre de l'année 2007. la cubature relevée par le cabinet est de 514684,22 m<sup>3</sup>, les douze quinzième représentent 411747,38 m<sup>3</sup> dont 22% pour Villers, 90584,42 reste 78% à Mérey **321162,96** m<sup>3</sup>. Il restera donc à prendre en compte en 2008 102936,84 m<sup>3</sup>

❖ Vote pour à l'unanimité.

2/ Indemnités de fonction : le précédent calcul du montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués n'étant pas en conformité avec la loi, le conseil doit se prononcer sur une répartition différente. Monsieur le maire souhaite ne pas diminuer les indemnités des adjoints. Deux propositions sont faites:

Proposition du maire :

Maire: 13.6 % de l'indice 1015 de la fonction publique.  
Adjoints: 5.5%  
Conseillers délégués : 2.8%

Proposition des adjoints :

Maire: 14.6% de l'indice 1015 de la fonction publique.  
Adjoints: 5%  
Conseillers délégués : 2.8%

❖ Vote: la proposition des adjoints est retenue, par 10 voix pour, et  
1 voix contre (M<sup>r</sup> Guglielmetti)

3/ Vote pour l'accord de la sortie des communes de Voires et de Guyans-Durnes du CIAS d'Ornans, afin que la CCPO puisse dissoudre le CIAS (centre intercommunal d'action sociale), et en reprendre les fonctions.

❖ Vote pour à l'unanimité.

4/ Validation du choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la mairie.  
Les honoraires proposés par le cabinet Adam **12,5%** sur un montant prévisionnel de 65 à 70 mille euros TTC, sont retenus.

- ❖ Vote: 10 voix pour.  
M<sup>r</sup> le maire se retire du vote.

5/ Validation des devis pour la reprise du plafond de la salle des fêtes.  
Le maire propose de demander un avis technique acoustique au cabinet d'architectes Adam, dans le cadre de sa mission, les avis sont partagés sur les dimensions des dalles et leur efficacités acoustiques. On a fait une « bêtise » une fois prenons le temps de s'assurer du résultat. Le premier adjoint est dans l'attente d'autres devis et proposition.

Le vote est reporté au conseil municipal de juillet.

6/ Détermination du nom de la salle communale.  
M<sup>r</sup> le maire propose que la salle soit baptisée "Salle St Sébastien".

- ❖ Vote pour à l'unanimité.

Acceptation du règlement de mise à disposition de cette salle sur le principe général, des ajustements pouvant être apportés ultérieurement.

- ❖ Vote pour à l'unanimité.

7/ Présentation des travaux du groupe " étude des travaux de nettoyage des locaux communaux".

Après réception par la commune de plusieurs devis assez difficilement comparables, le conseil propose la mise en place d'un cahier des charges précis et d'établir de nouvelles consultations d'entreprises sur la base de celui-ci.

- ❖ Vote pour à l'unanimité.

M<sup>r</sup> le maire propose de raccrocher à l'ordre du jour du présent conseil, l' élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales , prévu au conseil de vendredi 27/06/2008. En effet M<sup>r</sup> le maire craint de ne pas avoir le quorum.

- ❖ Vote pour à l'unanimité.

Monsieur le maire lève la séance à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2008.

Monsieur le maire ouvre la séance à 9 heures.  
Tous les membres du conseil étaient présents.

Monsieur Xavier Manin est élu secrétaire de séance et en accepte la charge.

M<sup>r</sup> le maire nomme un bureau, composé des deux plus anciens et des deux plus jeunes représentants du conseil et de M<sup>r</sup> Manin Xavier élu secrétaire de séance.

M<sup>r</sup> le maire demande au conseil, si il y a des candidats pour le poste de délégué pour les élections sénatoriales.

Seul M<sup>r</sup> Guglielmetti Philippe est candidat

M<sup>r</sup> le maire distribue des enveloppes en vue d'élections à bulletins secrets.

M<sup>r</sup> Manin Xavier secrétaire de séance s'assure du résultat

M<sup>r</sup> Guglielmetti Philippe est élu délégué avec, 10 voix pour, et un bulletin blanc

M<sup>r</sup> le maire demande au conseil, si il y a des candidats pour les postes de suppléants pour les élections sénatoriales, sachant que nous devons élire trois suppléants.

M<sup>ss</sup> Claude Coulet, Didier Laithier et Guy Moris sont candidats

M<sup>r</sup> le maire distribue des enveloppes en vue d'élections à bulletins secrets.

M<sup>r</sup> Manin Xavier secrétaire de séance s'assure du résultat

M<sup>ss</sup> Claude Coulet, Didier Laithier et Guy Moris sont élus suppléants avec, 10 voix pour, et un bulletin blanc

Monsieur le maire lève la séance à 9h30.

Le secrétaire de séance :

Le maire :